

Port-Vendres accueille les amnistiés (septembre-octobre 1879)

Après les combats et les exécutions de la Semaine sanglante de mai 1871, plus de 40 000 prisonniers furent jugés par les tribunaux militaires, pour la Commune de Paris. Sur la dizaine de milliers de condamnations, on compta 95 condamnations à mort (25 hommes furent exécutés), 251 aux travaux forcés (bagne), 1 169 à la déportation dans une enceinte fortifiée et 3 417 à la déportation simple. Il fallut attendre 8 ans pour le vote d'une amnistie partielle et 9 pour le vote de l'amnistie totale.

L'amnistie partielle de 1879

En 1879, alors que les républicains se sont progressivement renforcés électoralement et politiquement depuis 1871, une loi d'amnistie partielle est enfin votée. La loi du 3 mars accorde l'amnistie aux « condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 » qui ont été ou seront graciés par le président de la République dans un délai de trois mois. Elle exclut les « meneurs » mais elle fait revenir en France un grand nombre d'anciens insurgés.

À l'automne 1879, Port-Vendres accueille donc les navires qui étaient partis de Nouméa en juin pour rapatrier des convois de plusieurs centaines de communards déportés en Nouvelle-Calédonie. Il y eut un peu plus de 3800 condamnés qui furent effectivement envoyés dans ce lieu choisi en 1872 (île des Pins, presque île Ducos, bagne de l'île Nou).

Entre le 1er septembre et le 12 octobre, 5 bâtiments accostèrent à Port-Vendres, avec plus de 1500 communards de retour. *Le Var* arriva le 1er septembre 1879, avec à son bord 410 déportés et 4 transportés. Six jours plus tard, le 7, ce fut au tour de *La Picardie* qui ramenait 490 personnes dont 88 femmes et 125 enfants. On trouvait parmi ces premiers rapatriés des soldats condamnés pour leur participation à la Commune de Narbonne. Puis, le 12 septembre, c'est *La Seudre* qui accostait avec 117 déportés et le 24 *La Vire* avec 120 déportés. Enfin, trois semaines plus tard, le 12 octobre, *Le Calvados* accosta à Port-Vendres avec 410 communards à son bord.

Port-Vendres

Comment expliquer le choix de Port-Vendres ? Le lieu est d'abord fonction de l'itinéraire choisi. Partant de Nouméa, les navires utilisant la nouvelle route maritime passant par le Canal de Suez arrivent en Méditerranée, après un voyage de deux mois et demi à trois mois. En revanche, les autres bâtiments, ceux qui passent par l'ancienne voie qui double le Cap Horn, accosteront à Brest, environ quatre mois après être partis de Nouvelle-Calédonie. C'est encore le trajet des liaisons régulières. Ce sera la route de tous les autres rapatriements.

Mais, pour les arrivées massives de l'automne, Marseille ou Toulon auraient pu être le lieu d'accostage. Il semble en fait que les autorités aient choisi Port-Vendres parce qu'il s'agissait d'un petit port. La commune comptait alors une population d'environ 3 000 habitants, et l'on peut penser qu'il s'agissait là d'éviter les troubles et les manifestations trop importantes, en comptant sur un public réduit. Ce fut en tout cas l'interprétation la plus courante pour expliquer ce choix, d'autant que l'arrivée du premier navire, suivi de près par les autres, ne fut annoncée que dans les tout derniers jours d'août.

Tout fut fait pour empêcher de donner un grand retentissement à ces premiers retours collectifs en métropole. Aucune permission demandée pour aller au-devant des amnistiés en rade et monter à bord des bateaux ne fut accordée et ordre fut donné aux rapatriés de ne pas répondre aux cris de la foule et de ne pas s'agiter. Les amnistiés reçoivent à bord une feuille de réquisition et une indemnité de route et sont invités à prendre les trains indiqués ou les trains spéciaux mis à leur disposition dans le cas des trajets vers Paris, qui concernent la très grande majorité d'entre eux. Les déportés ne doivent pas s'attarder dans les ports d'accostage et les trains partent dans les heures qui suivent les débarquements.

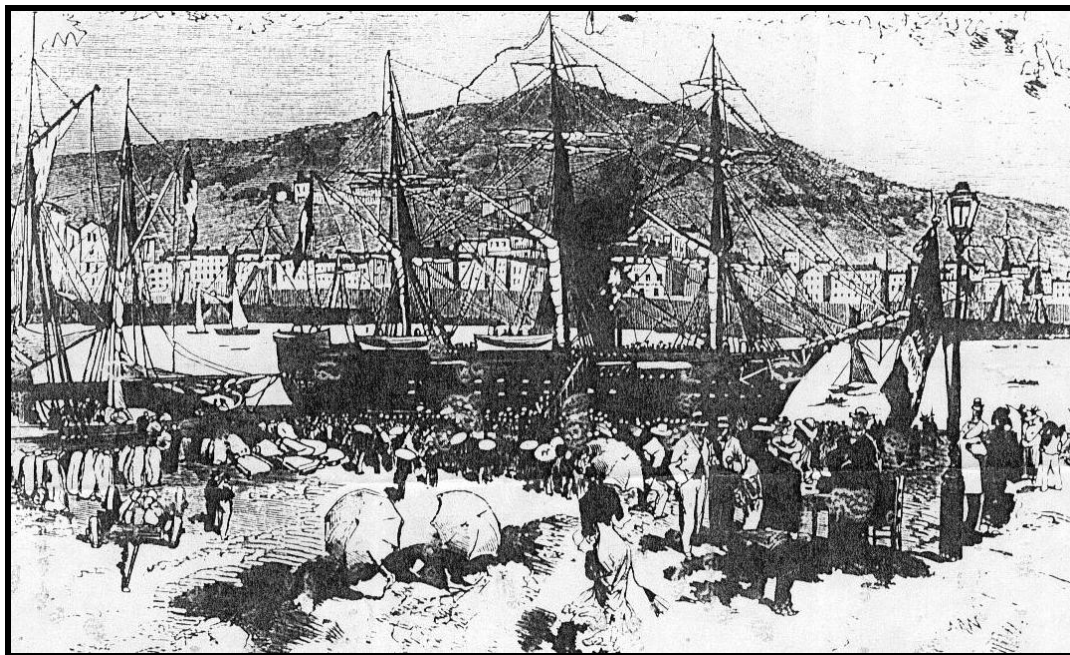
Le 1er septembre, *Le Var* entre ainsi dans le port vers 6 heures et demie. À bord, chaque déporté doit faire connaître sa destination. Le débarquement commence vers midi. Le train spécial à destination de Paris quitte Port-Vendres le soir, vers 19h. Avant l'accostage de ce premier navire, les rumeurs circulent selon lesquelles le débarquement aura lieu de nuit, pour limiter la présence de la foule. La nouvelle n'est pas fondée, mais certains journalistes en viennent à regretter cette simple mesure de « bon sens et d'humanité » qui aurait consisté à éviter la partie la plus chaude de la journée, entre la matinée et le début d'après-midi, pour empêcher tous « ces malheureux » d'errer sur « les sables blancs de ce pays torréfié où l'ombre est inconnue », pour reprendre les mots du correspondant du *Globe*.

L'accueil à Port-Vendres ...

Rares sont les parents et amis proches des communards parisiens qui ont fait le déplacement jusqu'à Port-Vendres. Mais des journalistes parisiens de différentes tendances politiques et des journalistes étrangers comme celui du *Times*, couvrant l'événement, des personnalités radicales favorables à l'amnistie totale et membres, le plus souvent, du Comité de secours présidé par Victor Hugo et Louis Blanc, se sont déplacés. À eux se joignent des habitants des alentours.

Dans l'attente du premier rapatriement, le petit port connaît, selon les nombreux rapports des agents de la Préfecture de police de Paris envoyés sur place, la plus grande émotion et effervescence. À l'annonce du bateau, la population se gonfle

d'habitants de Perpignan, des villages et villes proches, de Collioure, de Banyuls, d'Argelès, d'amis politiques et de curieux. Les navires du port ont pavaisé, et environ 2 000 personnes stationnaient sur le quai, la foule augmentant au fur et à mesure des heures qui passent. Le bâtiment amarré, on cherche à monter sur le pont et au moment où les amnistiés débarquent, on se bouscule pour leur serrer la main. Une souscription est lancée pour leur venir en aide et, de chaque côté du port, flottent des drapeaux tricolores avec une inscription en faveur de la souscription. Le 7, le deuxième navire entre au port encadré par une douzaine de barques venues l'accueillir. On note l'enthousiasme avec lequel les habitants locaux reçoivent les rapatriés, leur servant à manger et accompagnant ceux qui partent vers Paris en gare. Une fois le convoi parti, la fête continue quelques heures, les cafés sont bondés et Port-Vendres est illuminé par des feux de Bengale.



Port-Vendres - Les amnistiés de la Commune débarquant du transport *Le Var* - *Le Monde Illustré*, 12 septembre 1879

... Et dans les environs

Sur le trajet, les amnistiés sont acclamés aux différentes stations qui suivent : à Collioure, Argelès, Elne, à Rivesaltes, à Perpignan, à Narbonne... Il n'est pas rare de voir la foule envahir la gare ou entourer le train, saluant les amnistiés avec des vivats répétés à la France, à la République ou à l'amnistie, chantant *La Marseillaise*, souvent suivie du *Chant du Départ*.

Certes, une fois passées les premières arrivées, la réception semble moins importante, mais des personnalités comme Victor Hugo, les journalistes radicaux comme les amnistiés ne cessent de faire l'éloge de la population locale pendant tout l'automne 1879.

En fait, il n'échappe à personne que ce premier contact avec la France a lieu dans des terres connues pour leur radicalisme. Non loin de là, il y a eu la Commune de Narbonne. Et si, en 1871, le maire de Perpignan Escarguel a refusé de proclamer la Commune, il a néanmoins adopté une attitude conciliatrice. En 1879, il est député radical des Pyrénées-Orientales. Il est là pour les arrivées des bateaux en septembre.

D'autre part, en cet automne, Louis Blanc, député radical de la Seine, parcourt le Midi pour y faire une série de conférences. Comme beaucoup de républicains radicaux, Louis Blanc a condamné la Commune, mais il a œuvré pour le vote d'une amnistie et pour l'aide aux amnistiés. Et le 12 octobre, à Port-Vendres, c'est accompagné de l'enthousiasme de la foule qu'il vient en personne recevoir les rapatriés du *Calvados* et assister au départ du train spécial vers Paris.

Brest remplace Port-Vendres

Après ces retours massifs de septembre-octobre, Port-Vendres fut abandonné et les navires accostèrent à Brest. L'émotion suscitée par ces rapatriements, qui n'avaient pas occasionné de troubles politiques, contribua à favoriser le vote de l'amnistie totale. Celle-ci fut enfin votée le 11 juillet 1880, quelques jours avant la célébration du 14 Juillet comme fête nationale. Elle faisait partie des mesures symboliques du pouvoir républicain, qui cherchait à la réconciliation de la Nation autour de la consolidation du régime. Ce n'est qu'en janvier puis juin 1881, dix ans pratiquement après la Commune, qu'arrivèrent les tout derniers convois de rapatriés de Nouvelle-Calédonie, sans connaître l'accueil de cet automne 1879.

Laure Godineau (Université Paris 13)

Pour en savoir plus :

Laure Godineau, *Retour d'exil. Les anciens communards au début de la Troisième République*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1, 2000.

Jérôme Quaretti, *Le mouvement communaliste et le Roussillon (1871-1880)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Perpignan, 1997.